

RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00458
Numéro SIREN : 891 366 023
Nom ou dénomination : OSQ

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 2219

SARL AACEC

Commissaire aux comptes

SARL ARCUSET AUDIT-CONSEIL EXPERTISE-COMPTABLE

15 rue du Commandant COUSTEAU

33100 Bordeaux

Tél. : 09 81 16 44 70

f.arcuset@aacec.com

OSQ

Société à responsabilité limitée

Siret 891 366 023 00010

La Penchenerie

46 220 PRAYSSAC

**Rapport du Commissaire aux Comptes
à la transformation**

OSQ

Société à responsabilité limitée
Au Capital de 36 500 €
Siret 891 366 023 00010 – RCS CAHORS
La Penchenerie
46 220 PRAYSSAC

Rapport du Commissaire aux Comptes à la transformation sur la transformation de la Société OSQ Société à responsabilité limitée en Société par actions simplifiée

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime de l'associé en date du 20 octobre 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

BORDEAUX, le 8 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

SARL AACEC

Représenté par

M. Frédéric ARCUSET